



Désistement contrat doctoral

Par fati

Bonjour,

Je souhaiterais savoir s'il est possible de se désister d'un contrat doctoral que j'ai déjà signé mais qui n'a pas encore commencé. J'ai en effet été acceptée pour un autre sujet qui m'intéresse particulièrement.

Même si j'ai déjà signé mon contrat actuel et je n'ai pas encore pris mon poste, est-ce que je peux me désister sans problème?? L'employeur peut-il refuser ou envisager des sanctions dans ce cas??

Merci beaucoup pour vos éclaircissements,

Par kang74

Bonjour

L'employeur est une entreprise de droit privé ou public ?

Vous pouvez toujours les contacter.

Par fati

C'est un organisme public

Par kang74

Donc ce sera plus compliqué de négocier s'ils ont déjà fait les démarches, mais vous pourrez démissionner en respectant le délai de préavis ou la période d'essai le cas échéant .